



UNION
RÉGIONALE
DES FORÊTS
D'Auvergne



PROJET PILOTE DE MOBILISATION DES BOIS EN AUVERGNE (PPMBA)

Résultats et enseignements collectifs de l'expérimentation

Que faire pour faciliter l'augmentation de la récolte de bois, et notamment dans la forêt privée morcelée ne faisant pas encore l'objet d'une gestion active ?

Plusieurs études et rapports se sont succédés au cours des dernières décennies, proposant différentes pistes, et plusieurs initiatives ont vu le jour.

L'une d'entre elles, initiée par le MAAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) consiste à expérimenter en AUVERGNE une série d'actions complémentaires centrées sur l'amélioration de la performance dans la chaîne d'acteurs que forment les Propriétaires forestiers, les Animateurs des Plans de Développement de Massif (PDM) et les Opérateurs économiques (professionnels de la gestion forestière et de la récolte des bois).

Depuis 2011, l'implication des acteurs régionaux auvergnats de la filière forêt-bois, conjuguée à l'effort de coordination des financeurs, a permis de progresser dans ce programme d'actions ambitieux et innovant, baptisé PPMBA.

Les enseignements de cette expérimentation, et en particulier l'impact quantitatif et qualitatif sur le processus de récolte de bois (matériau et énergie), servent à alimenter les réflexions nationales sur les mesures susceptibles de favoriser la mobilisation.

Les résultats reproductibles les plus probants sont transférés progressivement au sein de la filière bois régionale et au niveau national, en particulier au sein du CNPF.



Rappel du contexte et des objectifs de l'expérimentation

L'Auvergne a été une région pionnière pour le recrutement, sur fonds publics, d'animateurs chargés de sensibiliser les propriétaires forestiers privés sur les possibilités de valorisation de leur patrimoine forestier. Dans ce processus, l'échelle de temps et la confiance entre les différentes parties sont des éléments clés. En effet, et ce n'est pas spécifique aux propriétaires de bois et forêts en Auvergne, il faut du temps et du savoir-faire pour parvenir à susciter l'envie chez un propriétaire de déclencher un acte de gestion et de récolte sur le terrain. Ensuite, le passage à la pratique reste une démarche complexe et perçue comme à risques (le propriétaire se retrouve entre autres à devoir prendre contact avec des professionnels dont il ne connaît généralement pas le métier et sur un sujet avec lequel il est peu familiarisé), qu'au final le « passage à l'acte » ne se fait pas.

Dès lors, le postulat de départ a été de dire que les acteurs du PPMBBA travailleraient ensemble à réduire ces difficultés à travers un bouquet d'actions complémentaires qui ont, de fait, été réalisées sur 4 ans.

L'objectif principal était donc de **produire des méthodes et des outils** permettant de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et d'améliorer la performance de l'animation auprès des propriétaires privés hors des circuits de gestion - mobilisation. Il en ressort des résultats de deux natures :

- Une boîte à outils à destination des animateurs, enrichie :
 - De deux guides de bonnes pratiques de l'animation auprès des propriétaires, lors d'animation sur des massifs ou lors d'interventions spécifiquement ciblées sur le foncier morcelé.
 - D'outils de type gestion de la relation clients (au sens propriétaires = clients de l'animation) adoptés au CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière),
 - D'une méthodologie d'évaluation quantitative de la récolte supplémentaire
 - D'une clé de détermination de l'état sanitaire de la sapinière et du potentiel de résilience des arbres sur pied,
- Les enseignements des tests de deux variantes d'organisation, dont celle dénommée « mise en visibilité » qui a donné des résultats particulièrement positifs.

Ainsi, c'est cet axe méthodologique « cœur de cible du projet pilote » qui livre au moment du bilan le plus de résultats utilisables par les acteurs de l'animation, les opérateurs économiques (de gestion ou de récolte) et les propriétaires bénéficiaires des services. Que ces résultats soient de type savoir-faire, outil ou service, ils sont prometteurs et méritent d'être mis en avant dans les politiques publiques de soutien à l'animation en forêt privée.

Après les communiqués publiés annuellement depuis 2011, cette synthèse fait le point sur les résultats de l'expérimentation. Les enseignements des actions complémentaires au cœur de cible, en l'occurrence les projets collectifs favorables au développement d'une culture commune ou d'outils partagés, ainsi que la pérennisation des moyens sont également évoqués dans la suite du document.

■ Enrichir la boîte à outils des animateurs

Derrière cette idée de « boîte à outils » s'exprimait la volonté de produire des méthodes et des outils permettant de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et d'améliorer la performance de l'animation. Les 4 actions détaillées ci-après ont été pilotées par le CRPF Auvergne.

- ***Un guide des bonnes pratiques de l'animation***

Depuis 2013, le groupe d'échanges de pratiques formé autour des techniciens-animateurs de Plans de Développement de Massif (PDM) en Auvergne, puis élargi aux autres techniciens animateurs (foncier, desserte, etc.), a réalisé un recueil d'expériences sur les pratiques d'animation et de suivi des propriétaires forestiers « animés ». L'objectif était de mettre à plat les principes fondamentaux de l'animation, notamment de partager les enseignements des expériences récentes en termes d'association des acteurs locaux, de gouvernance, ou de relais avec les autres techniciens.

Un guide a pu émerger de ce travail collectif. Il est structuré selon les 8 étapes d'animation d'un PDM : 1 - Diagnostic du territoire / 2 - Gouvernance et appropriation / 3 - La communication / 4 - L'animation / 5 - Bilan, résultats et évaluation / 6- La pérennité et la dynamique locale / 7 - Le PDM et les autres types d'animation territoriale / 8 - Transfert au nouvel animateur. Le guide est enrichi de fiches méthodologiques ainsi que d'exemples concrets de situations tirées du quotidien de l'animateur : ce qui marche, les pièges à éviter, etc. Des outils d'aide au transfert ont été développés et mis en œuvre auprès des nouveaux animateurs recrutés au CRPF depuis le lancement du PPMB. Même si un guide papier ne se substitue pas à l'échange entre un nouvel animateur et un animateur expérimenté, l'outil présente un grand intérêt puisqu'il propose notamment de nombreux exemples de documents de communication, de mode de gouvernance...

- ***Une méthode d'évaluation partagée des animations menées dans les territoires (type PDM)***

A partir d'un inventaire exhaustif sur 4 communes ayant bénéficié de 6 années d'animation (5 000 parcelles), une méthode d'évaluation de l'effet de l'animation a été construite. Elle repose sur la détermination d'une stratégie d'échantillonnage minimale mais fiable, en suivant la loi statistique de Moivre et Laplace. Trois principales étapes sont nécessaires : une phase de préparation pour aboutir à l'échantillon, le recueil d'informations sur le terrain dès le diagnostic forestier et l'analyse des données. Dans le cas traité en Auvergne, le nombre de parcelles sur lequel l'animateur devrait repasser pour constater les changements depuis l'animation s'élève à 205 parcelles pour obtenir une notion fiable de gestion (propriétaires « animés » et « non animés »), et à 385 pour garantir une notion fiable de volume (opérations de récolte...).

Cette méthode est formalisée dans un rapport auquel ont également participé, en consultation et en appui, des experts de l'IDF (Institut pour le Développement Forestier), d'AgroParisTech et de l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture). Elle a été testée en conditions réelles en Haut Livradois et en Châtaigneraie Cantalienne afin de mieux évaluer le temps nécessaire à l'application du protocole. L'évaluation reste principalement quantitative (ex : nombre de m³ mobilisés), l'approche qualitative permettant d'évaluer plus largement la dynamique de territoire initiée.

Il en ressort des enseignements sur les pré-requis à l'évaluation et des « pense-bêtes » pour s'assurer de la réussite future de l'évaluation utile pour toute nouvelle opération. Néanmoins, le caractère chronophage de la méthode questionne sur la fréquence à laquelle la déclencher pour obtenir les résultats escomptés. En effet, le CRPF a déterminé que 15 à 20 jours pleins sont nécessaires pour réaliser une évaluation par l'animateur qui connaît déjà bien son territoire (de l'ordre de 5 à 6 000 ha). Or, ce temps passé en évaluation ne l'est pas en animation et peut donc avoir une influence sur l'efficacité de cette dernière.

Cette méthode a été transférée à deux niveaux, en Auvergne sur d'autres territoires et à l'échelon national au sein d'un groupe de travail PDM du CNPF. Ce transfert a montré qu'une appropriation approfondie du protocole est nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette évaluation.

Elle a également fait l'objet d'échanges au sein d'un groupe de travail du CRPF Auvergne pour identifier si le protocole pouvait s'adapter à différents types d'animation.

- ***L'informatisation et l'historisation des contacts avec les propriétaires forestiers ayant bénéficié d'une animation***

L'outil organise l'historisation des informations concernant les propriétaires forestiers. Il permet ainsi un suivi personnalisé à long terme des bénéficiaires de l'animation et une valorisation maximale des actions conduites par le CRPF.

Le cahier des charges et les développements ont été réalisés en interne au CNPF avec les CRPF Pays de la Loire et Normandie ainsi qu'avec l'appui de sous-traitants informatiques en SIG (Système d'Information Géographique) pour développer la partie cartographique de cet outil de « gestion de la relation client » (GRC). Ceci garantit une interopérabilité avec les systèmes informatiques nationaux du CNPF.

De plus, les liens et interdépendances ont été cultivés avec les autres actions menées dans le PPMBA : par l'informatique dans la plateforme Bois d'Auvergne (p. 9) et par la pratique dans les variantes d'animation expérimentées (p. 5).

La « Gestion Relation Client » est maintenant utilisée en Auvergne par l'ensemble des animateurs suite à une formation sur l'outil réalisée en avril 2015. L'historisation des contacts avec les propriétaires forestiers ayant bénéficié d'une animation est effective dès le début de l'année 2015.

- ***Une méthode et un outil spécialisés pour le regroupement volontaire du foncier forestier***

Grâce au PPMBA, l'opération « foncier regroupé, bois mobilisé » initiée en 2009 en « Montagne Bourbonnaise » sur des secteurs fortement morcelés a pu se poursuivre jusqu'en décembre 2014. La méthode de regroupement forestier mise au point a été perfectionnée et rendue transposable à d'autres territoires (en Auvergne comme ailleurs en France).

Cette méthode repose sur :

- Une animation spécifique des propriétaires forestiers, entraînant des mouvements du foncier (regroupement par acquisition/vente d'une centaine d'hectares par an) qui sont suivis d'une mise en gestion et d'une récolte. Un guide méthodologique, a également été formalisé sur le même principe que celui évoqué auparavant sur les bonnes pratiques de l'animation (p. 2).
- L'utilisation d'un outil informatique cartographique spécifique, qui permet une certaine automatisation du traitement des données foncières (pour orienter les suggestions d'achat/vente/échange). Cette brique logicielle a été développée dans un souci d'interopérabilité avec le système d'information des CRPF.
- L'appui du Conseil Général de l'Allier (CG03) par un mécanisme de financement des opérations foncières très favorable (remboursement sous conditions de certains frais de notaire et de géomètre) qui a toujours été présenté comme un levier indispensable aux mutations suscitées.

Un transfert de la méthode, moyennant quelques adaptations, a eu lieu en 2013 sur le territoire « Sioule Colettes et Bouble » (SCB) : une communauté de communes dotée d'une charte forestière de territoire et ayant bénéficié d'une animation PDM. La dynamique a bien pris puisque 25 hectares ont pu être mutés dès la première année, l'animateur ayant tout de suite été identifié et très sollicité.

En 3 ans et sur les deux territoires cumulés (environ 690 km²), ce sont ainsi 528 ha (pour 987 parcelles et 441 propriétaires) qui ont pu être mutés vers des propriétaires plus actifs. L'action s'achève avec un réservoir de 245 ha à vendre et 437 ha en demande d'achat sujets à mutation dans les années à venir mais sans l'accompagnement de l'animateur (conseils, aide au montage

de dossier d'aide...). Ces mutations effectives et à venir s'inscrivent dans un contexte où la propriété forestière privée en Montagne Bourbonnaise est en moyenne de 2.5ha en 5 parcelles de 0.5ha non contiguës.

Des opérations (éclaircies, coupes rases, travaux, plantations) ont pu être déclenchées en conséquence directe de la mutation foncière permise par l'animateur. Ces surfaces, volumes et valeurs annoncés ont été compilés par le CRPF qui a rassemblé les contrats et les prix d'achat ou de prestation associés auprès des propriétaires. Il en ressort que la majorité des volumes récoltés après mutation provient de peuplements résineux ayant fait l'objet d'une coupe rase :

- Plus de 30 000 m³ en Montagne Bourbonnaise sur les 43 000 récoltés.
- Près de 18 000 m³ en SCB sur les 20 000 récoltés.

Ces volumes, issus principalement de coupes rases de douglas, ont tous été jugés « non récoltables avant le regroupement foncier », notamment car les parcelles étaient et restent très atomisées passant de « très petites » à « petites » après mutation.

L'analyse coûts – bénéfices menée par le CRPF Auvergne lors du bilan fait ressortir que 1 € investi dans le regroupement foncier génère 18 € de chiffre d'affaire sur l'amount forestier avec :

- 10 € de transactions foncières
- 8 € de vente de bois

Coûts de l'opération	Bénéfices pour la filière bois
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'animation foncière : technicien dédié + encadrement par le CRPF : 159.000 € • Aide du CG03 pour la prise en charge des frais de notaire : 130 000 € • Défiscalisation via le DEFI achat 	<ul style="list-style-type: none"> • Bois supplémentaire mobilisé suite au regroupement et à la mise en gestion : 63 898 m³ et une valeur estimée de 2.176.974 € • Prestations de travaux forestiers déclenchées suite au regroupement et à la mise en gestion : 44 ha et un chiffre d'affaire estimé à 108 916 € • Bois supplémentaire autoconsommé suite à la prise en charge par un propriétaire plus consommateur

Pour rebondir suite à ces résultats, une bourse foncière régionale sera mise en service via le portail Bois d'Auvergne (voir la plateforme régionale p.9) au second semestre 2015. En effet, la bourse foncière du syndicat du Puy de Dôme, en service depuis six ans, a montré son efficacité pour répondre au transfert du petit foncier et l'extension au niveau régional ne viendra que conforter les autres outils à disposition de la gestion forestière proposés aux sylviculteurs.

Par ailleurs, ces travaux ont conduit à ce que les communes locales lancent des procédures d'incorporation des biens vacants et sans maîtres qui ont été identifiés sur chaque communauté de communes grâce à l'animation foncière. La démarche d'identification et de prise en charge de ces parcelles est bien décrite dans le guide méthodologique et fait écho au dialogue national qui a lieu sur ce même sujet autour de la LAAF depuis 2014.

■ Rendre plus efficace l'interface Animation des propriétaires forestiers privés – Mobilisation de bois

L'objectif dans cette action collective était de tester des variantes d'organisation dans la chaîne des intervenants, permettant de faciliter les contacts entre les propriétaires forestiers privés et les opérateurs économiques du territoire auvergnat.

Les 2 actions décrites ci-après étaient portées par Auvergne Promobois, et menées en étroite collaboration avec le CRPF Auvergne.

- **Test d'une opération de « massification de l'offre » et de « mise en visibilité des propriétaires » dans les territoires « Ance-Arlanc » et « Monts du Livradois »**

Après avoir donné à l'action son cadre régional commun en 2013, les participants ont défini les modes opératoires des 2 variantes et de nouvelles coopérations ont pu être testées. Le rapport final, disponible pour tous, délivre une vision consolidée des bilans quantitatifs et qualitatifs de ces deux variantes. Sont notamment présentés :

- Les moyens investis en animation : les temps passés par variante par les animateurs du CRPF Auvergne,
- Les impacts au niveau des propriétaires,
- Les enseignements (points forts, points faibles et pistes d'amélioration) sur les relations et coopérations entre animateurs et opérateurs économiques,
- Les impacts constatés à date en termes de chantiers déclenchés et de volumes mis en marché.

Variante n°1 : Le service de massification de l'offre a consisté à apporter à un opérateur économique un appui lui permettant de « faire grossir » un projet de chantier d'exploitation d'au moins 100 m³ déjà élaboré avec un ou plusieurs propriétaires forestiers. Concrètement, le technicien du CRPF a pris contact avec les propriétaires situés à proximité et nécessitant le même type de moyens de récolte. Les propriétaires forestiers intéressés par la démarche pouvaient alors contractualiser avec l'opérateur économique.

Suite à un courrier d'annonce diffusé auprès des opérateurs économiques, 80 demandes de massification ont été reçues mais seulement 8 ont été intégrées dans le test, compte tenu des contingences budgétaires et de temps. Une réunion de lancement avec les opérateurs économiques retenus, a eu lieu afin de présenter l'action, son cahier des charges et son caractère expérimental. Suite à cela, les deux animateurs ont mis en œuvre la nouvelle méthode et les opérateurs économiques ont semblé apprécier cette action, souhaitant pour certains que celle-ci puisse perdurer dans le temps.

En décembre 2014, le CRPF a rassemblé les éléments permettant de faire une évaluation des chantiers massifiés, mais aussi ce qui a plus ou moins bien fonctionné dans cette formule expérimentale de coordination entre l'opérateur (réalisateur du chantier) et l'animateur. Les résultats quantitatifs donnés ci-après sont issus des chantiers pour lesquels un retour des opérateurs économiques a pu être enregistré, soit 6 chantiers avec les volumes, 7 chantiers avec les propriétaires ayant contractualisé sur les 8 en tout.

Sur 110 propriétaires forestiers s'étant dits intéressés par l'opération, 94 se sont exprimés lors de l'enquête bilan. Ainsi pour 94 propriétaires souhaitant entrer dans l'opération de massification et dont les coordonnées ont été transmises à l'opérateur économique par l'animateur :

- 78 % ont été recontactés par les opérateurs économiques soit 74 propriétaires.
- 26% ont contractualisé avec l'opérateur économique en charge du chantier de massification soit 25 propriétaires et 34% des propriétaires recontactés par l'opérateur économique.

Ainsi, les volumes supplémentaires mobilisés et provenant des récoltes sur les parcelles des 25 propriétaires représentent 6 457 m³. Par chantier ces volumes représentent une augmentation du nucléus en moyenne de 138 % avec des disparités suivant les chantiers. Des augmentations du volume initial du nucléus de 0% à 280% ont été constatées.

Tableau 1 : Résultats des expériences de massification à partir des 8 chantiers initiaux menés par différents opérateurs économiques auvergnats.

	PHILIPON	RAZ	UNISYLVA	TECHNIFORET	LIVRABOIS	CHANAL	CFBL	ADS	Total
Chantier initial	300 m3	550 m3	200 m3	450 m3	500 m3	250 m3	300 m3	500 m3	8 chantiers
Transmission à l'OE (Nb)	9	16	21	25	16	5	12	6	94
Propriétaires recontactés par l'OE	6	16	14	14	nc	5	13	6	74
Contractualisation (Nb)	0	3	2	6	nc	2	9	3	25
Volumes mobilisés supplémentaires (m³)	0	325	80	1 260	nc	284	3 755	753	6 457
% vol. supplémentaire / vol. initial du nucléus	0%	59%	40%	280%	nc	114%	1252%	151%	287%
% Propriétaires recontactés par l'OE	67%	100%	67%	56%	nc	100%	100%	100%	79%
% Contractualisation / nb propriétaires dits intéressés	0%	19%	10%	24%	nc	40%	75%	50%	34%
% Contractualisation / nb Propriétaires recontactés	0%	19%	14%	43%	nc	40%	69%	50%	27%

nc : non connu

Variante n2 : La mise en visibilité du propriétaire a consisté à mettre à disposition d'opérateurs économiques certaines informations sur les propriétaires forestiers prêts à faire réaliser une coupe de bois (ses coordonnées, l'information résultant du diagnostic de la parcelle issue de la visite conseil de l'animateur du CRPF, etc.) en contrepartie d'engagements de ces opérateurs économiques au travers de la signature d'une charte (respect des schémas sylvicoles en vigueur, qualité du travail, retour d'information à l'animateur, etc.).

Des opérateurs économiques de tous types (coopérative forestière, gestionnaire forestier indépendant, expert forestier, exploitant, exploitant-scieur) ont signé la charte. S'il donnait son accord, le propriétaire forestier bénéficiant d'une animation du CRPF pouvait alors choisir d'être mis en visibilité auprès d'opérateurs économiques de cette liste correspondant à la prestation (gestion, travaux, récolte...) dont il avait besoin sur sa forêt. La mise en œuvre a eu lieu au printemps 2014.

Les moyens mis en œuvre par les animateurs du CRPF pour accomplir cette variante de mise en visibilité sont de deux natures :

- Le temps supplémentaire, estimé de 1 à 2 heures, passé par l'animateur pour chaque visite conseil (explication des tenants et aboutissants de la mise en visibilité, rédaction spécifique dans le rapport de visite, acte de signature par le propriétaire, collecte d'information de bilan auprès de l'opérateur et des propriétaires...)
- Les frais annexes d'envoi de comptes rendus de visite avec accord de transmission du propriétaire ainsi que les frais spécifiques liés à l'utilisation de l'outil de saisie et impression terrain

En effet, pour réaliser leur mission, les animateurs ont été équipés de matériel embarqué (tablette GPS, imprimante portable) de façon à pouvoir établir des documents à l'issue de la visite et directement auprès du propriétaire. Ils peuvent ainsi éditer des documents et notamment les diagnostics de parcelles ainsi que l'autorisation du propriétaire pour transmettre le diagnostic synthétique aux opérateurs économiques de son choix (qu'il aura coché sur la liste des opérateurs économiques participant à l'opération de mise en visibilité). Une application informatique a également été développée pour saisir les données, les stocker et éditer un compte rendu du diagnostic. Ces développements ont été réalisés en cohérence avec les autres actions d'enrichissement de la « boîte à outils » des animateurs.

La cible initiale était de 50 visites conseil par an et par territoire. Après sept mois de réalisation, le dispositif a été proposé à 52 propriétaires. Parmi ces derniers, 30 propriétaires sont entrés dans la démarche de mise en visibilité soit un taux de participation volontaire de 58%. Les propriétaires ont choisi en général 3 opérateurs économiques sur la liste fournie. Les animateurs ont souvent constaté la nécessité de préciser les différentes modalités

possibles pour la future vente des bois, ce qui éclairait la réflexion du propriétaire, et aboutissait à noter sur le compte rendu l'option privilégiée par le propriétaire (ex: "je souhaite une offre en bloc et sur pied").

Les premiers retours d'expériences des opérateurs économiques sur le nombre de contractualisations liées à la mise en visibilité et sur les volumes mobilisés font état d'une dynamique positive.

Ainsi, pour les 5 entreprises qui se sont exprimées, ce sont 28 comptes rendus qui ont été transmis par le CRPF avec l'accord des propriétaires concernés, ces derniers pouvant être mis en visibilité auprès de plusieurs opérateurs. S'en sont suivies 22 prises de contact par les entreprises et 8 contrats ont été passés, permettant de mobiliser 915 m³. 3 autres offres connues sont encore en cours au moment de publier ce communiqué.

Bilan des deux variantes :

Les différents éléments rassemblés au moment du bilan permettent de percevoir pour chacune des variantes un ratio entre :

- Les **efforts à investir** pour mettre en œuvre la variante : moyens d'animation, temps et efforts à investir pour s'assurer une bonne compréhension mutuelle entre animateurs et opérateurs économiques dans le respect des attentes des propriétaires
...
- Les **risques** associés au changement d'organisation : insatisfaction potentielle de propriétaires, situation déstabilisante ou inconfortable dans laquelle se trouverait tel ou tel intervenant...
- Les **impacts** constatés et objectivement démultipliables.

Ainsi, les deux variantes sont analysées comme deux organisations assez différenciées en termes de positionnement :

- « Massification de l'offre » : dépendante d'un fort investissement et exposant ses participants à plus de risques,
- « Mise en visibilité » : solution moins chronophage dès qu'elle est installée en routine et dont le niveau de risque est limité.

Le bilan collectif fait état d'un retour d'expérience d'autant plus favorable à la « mise en visibilité » que celle-ci :

- s'intègre de façon assez naturelle au travail de l'animateur,
- fonctionne d'autant mieux auprès des propriétaires « primo-mobilisateurs » qui sont souvent la cible des actions d'animation car sans connaissance particulière, ni a priori, sur les sujets forestiers (gestion, récolte, multifonctionnalité...) ou sur les acteurs,
- devrait se poursuivre au-delà de la phase d'expérimentation dès lors que quelques aménagements du mode opératoire auront été réalisés. La principale évolution consistera à élargir la liste des opérateurs auprès de qui les propriétaires pourront être mis en visibilité dès lors que ces entreprises auront signé la charte commune d'engagements...

• Test auprès des propriétaires forestiers d'une animation et d'un accompagnement spécifiques à la gestion-mobilisation dans les sapinières

Les peuplements de sapins en Auvergne représentent une ressource sur pied considérable (35 millions de m³, dont 13 millions de m³ de gros bois). Au-delà de la récolte des peuplements déperissants, l'amélioration et la valorisation de cette ressource constituent un enjeu capital pour la filière régionale.

Le CRPF et ses partenaires ont mené un travail de diagnostic (plusieurs méthodologies testées, toutes n'ayant pas fonctionné) pour identifier les secteurs d'intervention dans la sapinière et savoir prioriser ainsi les opérations (récolte puis gestion) à déclencher ainsi que leur caractère d'urgence. La cartographie selon l'indicateur [P-ETP] avec un seuil à - 140 mm sur les 3 mois les plus chauds ressort comme un outil opérationnel de détermination des zones les plus critiques.

La cartographie réalisée sur le Livradois Forez est complétée par le développement d'une clé de caractérisation de l'état sanitaire et du potentiel de résilience des arbres sur pied selon une méthode basée sur l'architecture des houppiers. Cet outil « archi » a été mis en pratique par plusieurs personnes du CRPF et une clé dite « simplifiée » a également été formalisée.

L'animation spécifique à la sapinière a été interrompue (fin février 2013) faute de pouvoir maintenir l'animateur en place mais cette variante d'animation a été conçue pour se baser sur :

- Les outils de diagnostic des peuplements (cartographie et outil « archi ») ;
- Des règles du jeu d'interactions avec les opérateurs économiques adéquats (en gestion et en récolte) assez proches des modalités mises au point collégalement pour la variante « mise en visibilité » (voir plus haut) ;
- Une grille de tri des bois ronds issue d'une démarche collective.

■ Développer une culture commune et des outils partagés pour la chaîne Propriétaires – animateurs – Opérateurs économiques

Au sein de ce troisième axe très collaboratif, plusieurs actions structurantes avaient été suggérées dès 2011 pour encourager la confiance entre les acteurs de la mobilisation, du propriétaire forestier à l'opérateur économique en passant par l'animateur. Les démarches proposées se voulaient collectives et visaient à mettre en place un trait d'union pédagogique entre acteurs de la filière ainsi qu'un outil d'échange d'informations moderne et fonctionnel.

Or, au moment du montage local du PPMBA, les propositions d'émergence d'une culture commune (échanges et formations conjointes d'animateurs et de personnels d'opérateurs économiques, formalisation de chartes et documents contractuels types...) n'ont pas été retenues.

L'expérience des quatre dernières années fait toutefois apparaître que les acteurs auvergnats ont choisi de se projeter dans la construction d'un outil commun, en l'occurrence une plateforme informatique, pour échanger sur leurs valeurs et sur les limites acceptables par tous en matière d'information ou d'organisation.

Les 2 actions qui suivent ont été portées respectivement par l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne (URFA) puis par le CRPF Auvergne, et par l'interprofession Auvergne Promobois.

• **Plateforme d'échanges de données économiques et cartographiques**

Ce projet vise à rendre facilement accessible aux propriétaires forestiers et aux opérateurs économiques, les informations économiques et les données cartographiques utiles à leur activité. C'est aussi un outil de mise en relation entre ces catégories d'acteurs. La phase 1 du projet a d'abord consisté en l'élaboration du cahier des charges de la plateforme. Cette dernière a été construite à l'échelle régionale, mais se veut interopérable sur le plan régional et/ou national avec d'autres outils de la filière, au travers d'une analyse concertée des

fonctionnalités attendues pour envisager les services prioritaires recherchés par les futurs utilisateurs de la plateforme.

Six services reliés les uns aux autres seront proposés sur la plateforme Bois d'Auvergne : Gérer sa forêt, Gérer ses chantiers, Trouver un professionnel, Connaître le prix des bois, Foncier forestier et Démarches en ligne. Ils permettront :

- La mutualisation cartographique des couches d'informations géographiques, forestières, environnementales... pour faciliter et fiabiliser leur utilisation par les différents acteurs de la filière forêt-bois,
- La vulgarisation d'information sur la filière forêt-bois auvergnate et sur les professionnels de cette filière, après concertation interprofessionnelle sur les messages clés à faire passer par ce biais aux propriétaires régionaux,
- Une application SIG simple et accessible aux non-avertis (que ce soit sur le plan informatique, les questions forestières ou les deux) permet de visualiser les parcelles pour mieux en connaître la nature, les enjeux et commencer à dessiner les interventions à faire réaliser par un professionnel,
- Un lien entre propriétaire et professionnel ainsi qu'entre professionnels (maître d'ouvrage et maître d'œuvre) pour la mise en œuvre d'interventions sylvicoles (coupes, travaux...),
- Le regroupement des forêts par la mise en place d'une bourse foncière régionale d'achat/vente ou d'échanges de parcelles boisées pour dynamiser le marché du foncier forestier porteur de gestion forestière active,
- La facilitation des démarches administratives (déclaration de travaux, permission de voirie, etc.) pour gagner en efficacité,
- L'accès à des informations économiques sur le marché régional des bois et des prestations forestières,
- Tout en privilégiant les liens vers les sites pré-existants.

L'analyse de l'existant (portails de diffusion de données cartographiques forestières, bourses foncières en ligne, sites de diffusion de données économiques sur les produits forestiers, etc.) a été menée conjointement à l'analyse des besoins. Cette dernière s'est appuyée sur une série d'interviews et de réunions de travail interprofessionnelles. La préfiguration du contenu de l'outil à développer, associant les besoins de l'amont et de l'aval de la filière a été finalisé pour aboutir au cahier des charges fonctionnel du portail (site Internet, interface cartographique, applications métier).

Après 18 mois de développement, le portail Bois d'Auvergne est actuellement en phase de test auprès d'une première communauté restreinte d'utilisateurs. Cette phase cruciale permettra au portail d'évoluer rapidement vers une version stable et confortée. Ainsi le lancement officiel du site Bois d'Auvergne pourra être réalisé en septembre 2015.

En complément de l'outil plateforme encore jeune, d'autres pistes sont possibles pour accroître la confiance entre les intervenants de la chaîne de mobilisation : autour du sapin du Livradois Forez, les pratiques commerciales ont fait l'objet d'échanges enrichissants.

• Expérimentation d'un paiement des sapins à la qualité réelle à l'aide d'une grille de tri et de prix

Pour établir cette grille, destinée à soutenir le dialogue entre les détenteurs de la ressource en sapin et les clients en bois sur la question de la qualité et de sa rémunération, quatre lots de bois ont fait l'objet d'un suivi et d'une qualification de l'arbre sur pied. A la fin de cette phase de test, si la grille en elle-même ne répond pas complètement aux attentes, il est utile de souligner que l'approche pédagogique consistant à amener des propriétaires forestiers

(fournisseurs) et des scieurs (clients bois) à observer conjointement des bois (sur pied ou façonnés) a été vécue comme un progrès. Les intervenants ont ainsi pu constater, nommer et mesurer les mêmes caractéristiques et singularités des bois suivis, garantissant ainsi de pouvoir en parler dans un langage commun et dans une logique producteur – client bois. Cette démarche pédagogique est sans doute à retenir pour poursuivre la facilitation de la commercialisation des produits issus des sapinières. Ainsi, le 14 mars 2014, à l'initiative de l'interprofession FIBOIS Ardèche-Drôme et du Pays de l'Ardèche verte, une journée¹ destinée aux acteurs de la filière forêt-bois a été organisée sur la thématique « les bonnes pratiques de cubage des bois ronds » en milieu industriel, sujet encore sensible. En effet, certains propriétaires, professionnels de l'approvisionnement et entreprises de travaux forestiers émettent parfois des réserves sur la valorisation des bois par les systèmes de mesures électroniques en réception scierie. Ainsi, pour établir une relation équilibrée entre fournisseurs et clients bois, transparence et démonstration sont essentielles et des journées d'échange et de mise en pratique aident les acteurs à établir un climat de confiance basé sur des règles du jeu partagées.

■ Des moyens pour une mobilisation faisable et durable

Du côté des investissements matériels, les fonds publics dédiés à l'accompagnement de la mécanisation et de la modernisation des opérations forestières ont apporté une réponse partielle aux besoins identifiés. En effet, les conclusions de l'enquête sur le parc de machines d'exploitation forestière² réalisée en 2012 sur la zone Massif Central dans l'action collective Exploit'MC (Accompagner les entreprises d'exploitation forestière de la zone Massif Central dans la mécanisation) montrent un déficit de renouvellement des matériels préoccupant pour le massif et l'Auvergne tout particulièrement.

Une étude de faisabilité d'un dispositif de tutorat pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers a été réalisée en 2013. Ces investigations sur les modalités envisageables de tutorat ont été menées en parallèle de l'« Etude ETF en Auvergne » par Auvergne Promobois. La restitution de ces travaux a fait l'objet d'un rapport disponible sur demande auprès de l'interprofession.

Une note d'analyse et de synthèse sur les différentes initiatives de soutien privé au reboisement existant dans d'autres régions a été réalisée au niveau national en 2013 et s'est substituée à l'action initialement prévue en Auvergne mais déprogrammée par l'interprofession. Ces travaux menés par FCBA en complément de l'accompagnement de l'expérimentation de mobilisation de bois ont abouti à la parution en juin 2013 du rapport « Etude de mécanismes privés (ou de type public-privé) de soutien à la replantation existants en France », plusieurs initiatives ayant vu le jour dans différentes régions (Aquitaine, Alsace...).

¹ Article FCBA INFO : « Le cubage scierie : la confiance établie par l'expérimentation Terrain » http://www.fcba.fr/sites/default/files/fcbainfo_2014_36_le_cubage_scierie_pgeny.pdf

² Article FCBA INFO « Observatoire des entreprises mécanisées sur la zone Massif Central » accessible via http://www.fcba.fr/sites/default/files/fcbainfo_2014_13_observatoire_des_entreprises_mecanisees_sur_la_zone_massif_central_dpeuch.pdf

Synthèse et perspectives

Suivi de près par les partenaires financiers nationaux, ce projet a suscité une dynamique locale forte au sein de l'ensemble des partenaires de la filière forêt-bois même s'il a existé quelques soubresauts et contre-temps liés à la vie normale des structures et d'un programme innovant.

Il est important de faire connaître et diffuser les résultats obtenus, en dehors du territoire auvergnat, dans la perspective d'initier des dynamiques dans les autres massifs forestiers nationaux. Ainsi, les efforts réalisés par le CRPF Auvergne qui sont suivis d'effets dans d'autres CRPF, montrent l'exemple et sont encourageants.

2015 est donc une année durant laquelle la communication des résultats doit rester vivace. Pour faciliter ce porter à connaissances, les livrables disponibles en fin de programme et présentés dans le tableau 2 sont disponibles en ligne.

Le transfert sera d'autant plus efficace vers les organismes et entreprises hors Auvergne, que les intérêts, les questions éventuelles et les envies de coopération auront été suscités puis exprimés aux porteurs du PPMBA.

Les expérimentations menées dans le cadre du PPMBA en faveur de la mobilisation de bois en petite propriété forestière deviendraient des actions emblématiques des Plans Locaux d'Animations Forestières (PLAF) menés dans le cadre de l'appel à projets de la Région Auvergne sur la mesure 16.7 « Soutien aux stratégies locales de développement de la filière forêt-bois dans les territoires » du Feader 2014-2020. Ce sont 14 territoires auvergnats qui pourraient bénéficier de ces actions de coopération au sein de la filière forêt-bois en 2015 et 2016 avec :

- un appui spécifique à la plateforme Bois d'Auvergne ;
- la mise en visibilité des propriétaires ;
- des opérations de massification ;
- le suivi des propriétaires via la Gestion Relations Client ;
- l'évaluation de l'animation.

Par ailleurs, l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME : DYNAMIC BOIS, qui vise une mobilisation accrue de bois énergie pour alimenter les chaudières du fonds chaleur, intègre, pour une plus grande efficacité, l'intérêt de mettre en place un bouquet d'actions, dont des actions d'animation qui peuvent s'inspirer de celles qui ont été expérimentées au sein du PPMBA.

Enfin, la réforme territoriale de l'Etat et des régions qui sera accompagnée par celle de tous les autres organismes de la filière impactés, constitue également un champ de transfert possible des méthodes et outils mis au point.

Tableau 2 : Synthèse des résultats valorisables et des livrables disponibles

Porteur	Action	Résultats valorisables et transférables en fin de programme	Disponibilité des livrables
Action 1-1 Continuité du soutien des investissements matériels			
Entreprises	Guichet "Investissements" nécessitant un dépôt de dossier officiel "classique"	Très peu de demandes faute de crédit sur les lignes investissement en 2012, 2013, 2014 <i>Année 2015 : attente de la mise en œuvre du PDR - lancement par l'ADEME de l'AMI DYNAMIC Bois 2015</i>	/
Action 1-2 Renfort des structures d'appui aux entreprises d'exploitation forestière			
Auvergne Promobois	Volet 2012 concentré sur le tutorat (étude de faisabilité) instruit auprès de la DRAAF et de l'ADEME	/	Sur demande auprès d'Auvergne Promobois
Action 1-3 Modalités de reboisement de coupes rases			
Auvergne Promobois	Etude pour un Fonds d'aide au reboisement régional	Action annulée en Auvergne et réalisée à la place via l'étude nationale FCBA en 2013. "Etude de mécanismes privés (ou de type public-privé) de soutien à la replantation existant en France"	Rapport d'état des lieux 2013 disponible sur le site FCBA.fr
Action 2-1 : Performance de l'animation			
CRPF	* Historiser les contacts et résultats d'animation et assurer un suivi personnalisé à long terme des propriétaires forestiers * Formalisation des méthodes d'animation ainsi que l'évaluation de leur efficacité	Enrichissement de la boîte à outils et bonne adhésion des animateurs du CRPF à l'action entreprise. 1. Guide de l'animation utilisable par tout nouvel animateur en CRPF. 2. Méthodologie d'évaluation d'impact de l'animation applicable (sous conditions connues) sur demande. 3. Outil informatique de gestion de la relation client "Propriétaire bénéficiaire d'animation" opérationnel et utilisable à l'échelon national Enjeu de transfert via le CNPF	Sur demande auprès du CRPF
Action 2-2 : Tests de variantes d'organisation dans la chaîne P - Ani - OpE			
Auvergne Promobois	Tests de 2 variantes d'organisation : * Massification * Mise en visibilité du Propriétaire animé	Expérience réussie sur la variante "Mise en visibilité" et à conforter sur la variante "Massification" Bilan qualitatif et quantitatif riche en enseignements sur les interactions entre Animateurs et Opérateurs économiques.	Rapport disponible sur le site de la DRAAF*
Auvergne Promobois	Sapin Blanc de Massif Volet "Plan qualité sapinières" Volet "expérimentation grille qualité"	Solution à trouver (côté CRPF) pour continuer le volet "Plan qualité" et transférer les outils méthodologiques auprès des opérateurs de gestions et/ou sous forme d'animation spécifique. Journée de sensibilisation "bois ronds" réussie en mars 2014. Vigilance nécessaire avant utilisation des résultats du volet "grille qualité".	Rapport disponible sur le site de la DRAAF*
Action 2-3 : Outil d'amélioration foncière			
CRPF	Foncier regroupé, bois mobilisé Animation du regroupement foncier [Montagne Bourbonnaise, Sioule Colettes et Bouble]	Retour d'expérience de l'Animateur foncier qui a été très sollicité pendant l'action. Consolidation de la méthodologie et de l'outil après le bilan du déploiement sur 2 territoires	Sur demande auprès du CRPF
Action 3-2 : Cahier des charges (et développement) d'un outil de partage de données inter-acteurs			
URFA-CRPF	Outil de partage de données inter-acteurs : plateforme Bois d'Auvergne	Outils construit de façon collective avec des efforts marqués de concertation au sein des groupes de travail. Règles du jeu collectives définies au niveau régional et à rediscuter pour tout transfert au-delà des frontières auvergnates.	Bois/Auvergne.fr accessible à tous

* Page dédiée au PPMB et à ses résultats sur le site de la DRAAF Auvergne : <http://draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr/PROJET-PILOTE-DE-MOBILISATION-DE>

Contacts

Porteurs d'actions : Anne-Laure SOLEILHAVOUP (CRPF Auvergne)
Joel GARMY (Auvergne Promobois)
Anne Marie BAREAU (URFA Auvergne)

Correspondants Régionaux : Jean-Michel GILBERT (DRAAF Auvergne)
Pierre LAURENT (ADEME Auvergne)

Correspondants Nationaux : Caroline RANTIEN (ADEME)
Jean-Marie LEJEUNE (MAAF)

Correspondants FCBA : Morgan VUILLERMOZ
Vincent MORILLON
Philippe MONCHAUX

Le PPMB A a bénéficié du soutien financier de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT), du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général de l'Allier, des Communautés de communes de la Montagne Bourbonnaise, et de Sioule, Colettes et Bouble, ainsi que de l'autofinancement des porteurs de projet.